



Etat du renforcement des capacités des commissions nationales des droits de l'Homme
(point 5 de l'ordre du jour)

Communication de M. Salvador YAMEOGO
Député (Burkina Faso), Chargé de mission Afrique

XIX^E ASSEMBLEE REGIONALE AFRIQUE
RABAT (MAROC) | 12 AU 13 MAI 2011

La question de la défense et de la promotion des droits de l'Homme a toujours été au centre des préoccupations des parlementaires de notre région à l'occasion de toutes nos réunions.

Elle est revenue à l'ordre du jour des travaux de la première Conférence des Présidents d'Assemblées et de section de notre région qui s'est tenue à Libreville les 24 et 25 avril 2009.

A cette occasion, la Conférence avait examiné, sur proposition du Président Guy Nzouba-Ndama du Gabon, la question de la création de l'Observatoire interparlementaire régional des Droits de l'Homme, préconisé dans la Déclaration adoptée à l'issue du séminaire régional organisé à Libreville du 4 au 6 mars 2009 par l'Union interparlementaire.

Tout en prenant acte de cette proposition de création d'une telle structure chargée d'harmoniser et de fédérer les actions parlementaires pour la promotion des droits de l'Homme, la Conférence avait néanmoins estimé qu'il faille d'abord mener une réflexion approfondie sur la question afin de recueillir une plus large adhésion à la proposition. Les participants à la Conférence ont considéré qu'il faille œuvrer au renforcement des capacités des commissions nationales des droits de l'Homme pour leur permettre de jouer correctement leur rôle. Et qu'il faille également œuvrer pour la mise en place de ces commissions là où elles n'existent pas.

Ce qui a justifié son inscription à l'ordre du jour des travaux de la deuxième Conférence des Présidents d'Assemblées et de section de notre région qui s'est tenue à Ouagadougou, les 25 et 26 février 2010.

La Conférence avait entendu les communications faites par M. Bongnessan Arsène Ye, notre ancien chargé de mission Afrique, M. Abdou Fall, ancien 2^{ème} Vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal et Son excellence M. Diocounda Traoré, Président de l'Assemblée nationale du Mali sur la question. La Conférence a reconnu la nécessité d'assurer la défense et la promotion des Droits de l'Homme dans les Etats membres de l'espace francophone.

Elle a par conséquent réitéré son attachement à la mise en place de commissions nationales des droits de l'Homme viables et ce, conformément aux normes établies (les principes de Paris) tout en soulignant le rôle important que doivent jouer les parlements.

Aussi, la Conférence a-t-elle décidé que chaque section membre fasse parvenir au chargé de mission de la Région Afrique des informations sur le processus de mise en place des commissions nationales des droits de l'Homme dans leur pays en vue d'une synthèse globale, à examiner lors de l'Assemblée régionale Afrique de Kinshasa en mai 2010.

La question n'ayant pu être abordée, la troisième Conférence tenue à Brazzaville du 10 au 12 février 2011, a constaté que les sections nationales tardent à fournir le rapport écrit qui leur avait été demandé s'agissant des conditions de création des commissions nationales des droits de l'homme, de leurs missions et fonctionnement.

Elle a par conséquent enjoint les sections nationales à transmettre dans les délais raisonnables des rapports écrits au chargé de mission Afrique, pour une synthèse qui devrait être examinée lors de cette réunion de Rabat.

Et malgré notre courrier du 1^{er} mars 2011 demandant aux secrétaires administratifs des rapports écrits en vue d'une synthèse sur la question, seul le Burkina Faso nous a fait parvenir son rapport joint à cette note. Ainsi, le Secrétariat général n'a pu réaliser la synthèse demandée.

Toutefois, compte tenu de l'importance du sujet, il a joint un document de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) résumant les actions de coopération dans la mise en place des commissions nationales des droits de l'Homme dans les pays francophones d'Afrique.